

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 22 Janvier 2016.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 28 – REPRESENTEE : 1.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, MM. BROUTIN Ludovic et COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSEE** : Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : MM. MORMANN Nolann et BROUTIN Ludovic.

<b><u>OBJET</u></b> :	<b><i>Tarifs applicables aux locations de salles municipales – Année 2016.</i></b>
-----------------------	--

N° 2016 / 01 / 03

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de location des salles communales comme indiqué dans le tableau joint à la présente délibération et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016..*

*Par ailleurs, la Ville de BLAIN maintient un système de caution de 100 € pour faire face aux éventuels frais de nettoyage ou de vandalisme pour des locaux rendus impropres ou dégradés ; cette caution est exigée aussi bien pour les personnes privées que pour les associations ou les entreprises. Il est également demandé à ces mêmes personnes de fournir un justificatif d'assurance en cas de location à titre gracieux ou payant des salles communales.*

*Enfin, il est proposé d'instituer un principe de gratuité des salles pour les candidats aux élections politiques et les évènements nationaux, régionaux et départementaux.*

*Vu l'avis favorable de La Commission Sport - Vie Associative du 1er Octobre 2015,*

*Vu l'avis favorable de la Commission finances du 12 Octobre 2015,*

*Vu l'avis favorable de La Commission Sport - Vie Associative du 26 Janvier 2016,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

.../...

Le Conseil Municipal

FIXE les tarifs 2016 applicables aux locations de salles, comme indiqué ci-dessous,

INSTAURE la gratuité des salles pour les candidats aux élections politiques

APPROUVE le principe de gratuité pour certains évènements nationaux, régionaux et départementaux après analyse et décision de la Commission Sport et Vie associative.

Tarification 2016											
ASSOCIATIONS - Loi 1901		Salle des fêtes	Salle du 14 juillet	Centre Henri Dunant	CEV	Cour Mortier	Local Club	Saint Emilien	Saint Omer		
ASSOCIATIONS - Loi 1901	BLINOISES et Assimilées	Occupation sans recettes									
		Créneau	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Journée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		WE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Occupation avec recettes									
		Créneau	40		35	30		35	30	30	
	Journée	80		65	55		65	55	55		
	WE	120		100	90		100	90	90		
	HORS COMMUNE	Occupation sans recettes									
		Créneau	120		105	90		105	90	90	
		Journée	180		160	135		160	135	135	
		WE	240		210	180		210	180	180	
Occupation avec recettes											
Créneau		180	80	160	135	80	160	135	135		
Journée	270	160	240	200	160	240	200	200			
WE	360		360	270		360	270	270			
PARTICULIERS	BLINOIS	Créneau	100		90	80			80	80	
		Journée	200		160	150			100	100	
		WE	350		280	240			200	200	
	NON BLINOIS	Créneau							140	140	
		Journée							190	190	
		WE							320	320	
	AUTRES	INSTITUTIONS / MISSIONS d'INTERET GENERAL	Créneau	0	0	0	0	0	0	0	0
			Journée	0	0	0	0	0	0	0	0
			WE	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres occupations commerciales, organismes de formations, syndicats		Créneau		80			80		80	80	
		Journée	330	160	240	200	160		200	200	
		WE	495		360	300			300	300	

Créneau horaire : de 8h à 13h ou de 13h à 18h ou de 18h à 1h00

2 créneaux horaires = une journée.

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,

Le 1<sup>er</sup> Février 2016,

Le Maire.

Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20160128-CM-2016-01-03-DE  
Date de télétransmission : 01/02/2016  
Date de réception préfecture : 01/02/2016

Conseil municipal du 28 Janvier 2016  
Délibération n° 2016 / 01 / 03

